

Anheuser-Busch InBev Lance des Offres Publiques de Douze Séries d'Obligations pour un Prix d'Achat d'USD 11 milliards

Anheuser-Busch InBev SA/NV ("AB InBev") (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a annoncé aujourd'hui le lancement d'offres d'achat par ses filiales Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("ABIWW" ou une "Société"), Anheuser-Busch Companies, LLC ("ABC" ou une "Société") et Anheuser-Busch InBev Finance Inc. ("ABIFI" ou une "Société", et ensemble avec ABIWW et ABC, les "Sociétés") de toute obligation valablement offerte (et non valablement retirée) et acceptée pour un prix d'achat total (excluant tout intérêt couru et non payé) s'élevant à maximum 11 milliards d'USD (la "Limitation Totale de l'Offre") de douze séries d'obligations émises par les Sociétés organisées en cinq Pools, chacune avec une Limitation de l'Offre par Pool, comme décrit dans le tableau ci-dessous (les "Offres Publiques"). Les Offres Publiques sont faites aux termes et conditions tels que décrits dans l'offre d'achat qui sera datée du 10 janvier 2019 ("l'Offre d'Achat"). Les termes non définis dans cette annonce ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat.

Des copies de l'Offre d'Achat seront disponibles aux détenteurs via l'agent d'information, Global Bondholder Services Corporation ou en appelant +1 (866) 470-3900 (numéro sans frais) or +1 212-430-3774 (pour banquiers et courtiers).

ABIWW, ABC et ABIFI offrent chacune d'acheter, sous réserve de la Limitation Totale de l'Offre et des Limitations d'Offre sur le Pool, les Obligations reprises dans le tableau ci-dessous auprès des détenteurs de chacune de ces Obligations, sur la base des Niveaux d'Acceptation Prioritaires (tels que définis ci-dessous). Les Obligations acquises dans le cadre des Offres Publiques seront retirées du marché et annulées. Sous réserve du droit applicable, les Sociétés se réservent le droit, mais ne sont sous aucune obligation, d'augmenter toute Limitations d'Offre sur le Pool et/ou la Limitation Totale de l'Offre relatives aux Offres Publiques à tout moment, ce qui pourrait résulter en ce que les Sociétés achètent un montant total d'Obligations plus élevé dans le cadre des Offres Publiques.

Le tableau ci-dessous reprend certaines informations relatives aux conditions de prix des Offres Publiques.

Jusqu'aux Limitations de l'Offre applicables^(a) aux Obligations Listées Ci-Dessous

Titre des Obligations	ISIN / CUSIP	Montant en Principal Restant Dû	Emetteur	Niveau d'Acceptation Prioritaire de la Pool	Référence du Titre du U.S. Treasury	Ecart fixe (points)	Paiement d'Offre Précoce	Page de référence Bloomberg	Prix Total hypothétique (a)(b)
-----------------------	--------------	---------------------------------	----------	---	-------------------------------------	---------------------	--------------------------	-----------------------------	--------------------------------

										de	(par
										base) ^(c)	\$1,000)
Pool 2021											
Jusqu'à 2,40 milliards d'USD de Prix Total d'Achat											
Obligations à 2,650% venant à échéance en 2021	035242 AJ5 / US035242 AJ52	\$4.967.588.000	ABIFI	1	2,500% venant à échéance le 31/12/2020	50 bps	\$30	PX1	\$991,96		
Obligations à taux variable venant à échéance en 2021	035242 AK2 / US035242 AK26	\$500.000.000	ABIFI	2	N/A	N/A	\$30	N/A	\$1.013,75		
Obligations à 4,375% venant à échéance en 2021	03523TBB3 / US03523T BB35	\$500.000.000	ABIWW	3	2,500% venant à échéance le 31/12/2020	60 bps	\$30	PX1	\$1.023,24		
Pool 2022											
Jusqu'à 2,50 milliards d'USD de Prix Total d'Achat											
Obligations à 3,750% venant à échéance en 2022	035240 AD2 / US035240 AD27	\$2.350.039.000	ABIWW	1	2,500% venant à échéance le 15/01/2022	85 bps	\$30	PX1	\$1.009,54		
Obligations à 2,50% venant à échéance en 2022	03523TBP2 / US03523T BP21	\$3.000.0000.000	ABIWW	2	2,500% venant à échéance le 15/01/2022	90 bps	\$30	PX1	\$969,40		
Pool 2023											
Jusqu'à 3,00 milliards d'USD de Prix Total d'Achat											
Obligations à 2,625% venant à échéance en 2023	035242 AA4 / US035242 AA44	\$1.250.000.000	ABIFI	1	2,625% venant à échéance le 31/12/2023	105 bps	\$30	PX1	\$969,40		
Obligations à 3,300% venant à échéance en 2023	035242 AL0 / US035242 AL09	\$6.000.000.000	ABIFI	2	2,625% venant à échéance le 31/12/2023	[•] bps	\$30	PX1	\$988,58		
Pool 2024											
Jusqu'à 1,50 milliards d'USD de Prix Total d'Achat											

Obligations à taux variable venant à échéance en 2024	035240AK6 / US035240 AK69	\$500.000.000	ABIWW	1	N/A	N/A	[\$●]	N/A	\$982,50
Obligations à 3,500% venant à échéance en 2024	035240AJ9 / US035240 AJ96	\$1.500.000.000	ABIWW	2	2,625% venant à échéance le 31/12/2023	115 bps	\$30	PX1	\$990,57
Obligations à 3,700% venant à échéance en 2024	03524B AE6 / US03524BAE65	\$1.400.000.000	ABIFI	3	2,625% venant à échéance le 31/12/2023	120 bps	\$30	PX1	\$997,25
Pool 2026									
Jusqu'à 1,60 milliards d'USD de Prix Total d'Achat									
Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026	035242 AP1 / US035242 AP13	\$2.444.837.000	ABIFI	1	3,125% venant à échéance le 15/11/2028	140 bps	\$30	PX1	\$971,70
Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026	03522A AD2 / U00323 AD4 / US03522A AD28 / USU00323 AD40	\$8.555.163.000	ABIWW et ABC	1	3,125% venant à échéance le 15/11/2028	140 bps	\$30	PX1	\$971,70

- (a) Les offres relatives aux Obligations à 2,650% venant à échéance en 2021, aux Obligations à taux variable venant à échéance en 2021, aux Obligations à 4,375% venant à échéance en 2021 (ensemble, le "Pool 2021") sont soumises à une "Limitation de l'Offre sur le Pool 2021" de \$2.400.000.000 (soumise à ajustement via la Réallocation des Limitations de l'Offre telle que décrite dans l'Offre d'Achat). Les offres relatives aux Obligations à 3,750% venant à échéance en 2022 et aux Obligations à 2,500% venant à échéance en 2022 (ensemble, la "Pool 2022") sont soumises à une "Limitation de l'Offre sur le Pool 2022" de \$2.500.000.000 (soumise à ajustement via la Réallocation des Limitations de l'Offre telle que décrite dans l'Offre d'Achat). Les offres relatives aux Obligations à 2,625% venant à échéance en 2023 et aux Obligations à 3,300% venant à échéance en 2022 (ensemble, la "Pool de 2023") sont soumises à une "Limitation de l'Offre sur le Pool 2023" de \$3.000.000.000 (soumise à ajustement via la Réallocation des Limitations de l'Offre telle que décrite dans l'Offre d'Achat). Les offres relatives aux Obligations à taux variable venant à échéance en 2024, les Obligations à 3,500% venant à échéance en 2024, les Obligations à 3,700% venant à échéance en 2024 (ensemble, le "Pool 2024") sont soumises à une "Limitation de l'Offre sur le Pool 2024" de \$1.500.000.000 (soumise à ajustement via la Réallocation des Limitations de l'Offre telle que décrite dans l'Offre d'Achat). Les offres relatives aux Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 émises par ABIFI et les Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 émises par ABIWW et ABC (ensemble, le "Pool 2026") sont soumises à une "Limitation de l'Offre sur le Pool 2026" de \$1.600.000.000 (soumise à ajustement via la Réallocation des Limitations de l'Offre telle que décrite dans l'Offre d'Achat) (ensemble avec la Limitation de l'Offre de 2021, la Limitation de l'Offre de 2022, la Limitation de l'Offre de 2023 et la Limitation de l'Offre de 2024, les "Limitation de l'Offre par Pool"). Les Offres sur le Pool 2021, le Pool 2022, le Pool 2023 le Pool 2024 et le Pool 2026 (ensemble, les "Obligations") sont

soumises à une Limitation Totale de l'Offre égale à un montant total de prix d'achat (excluant tout Intérêt Couru) (tel que défini ci-dessous) de maximum \$11.000.000.000. Les Limitations de l'Offre par Pool peuvent faire l'objet d'ajustements via la Réallocation des Limitations de l'Offre par Pool tels que décrit dans l'Offre d'Achat.

- (b) Payable en cash pour chaque tranche de \$1,000 en principal de la série d'Obligations concernée, valablement offertes et non valablement retirées avant le Délai de l'Offre Précoce et acceptées à l'achat.
- (c) Le Prix Total Hypothétique pour chaque série d'Obligations autres que les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2021 et les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2024 (ces Obligations ensemble, les "Obligations à Taux Variable") est basé sur le taux applicable à la série d'Obligations concernée calculé sur le taux de rendement du Titre du Trésor U.S. de référence pour cette série à 11:00, heure de New York, le 9 janvier 2019 et est basé sur l'hypothèse d'une Date de Clôture Finale au 11 février 2019. L'information donnée dans le tableau ci-dessous est reprise seulement à titre d'illustration. Les Sociétés ne font aucune déclaration concernant le prix effectif du montant qui pourrait être payé, et ces montants peuvent être plus ou moins élevés que ceux indiqués dans le tableau, en fonction du taux de rendement du Titre du Trésor U.S. de référence au Moment de Détermination du Prix applicable (tel que défini ci-dessous). Le Prix Total effectif (tel que défini ci-dessus) pour chaque série d'Obligations à Taux Variable sera basé sur le taux fixe applicable de la série d'Obligations concernée calculé sur taux de rendement du Titre du Trésor U.S. de référence pour cette série à 11:00, heure de New York au Moment de Détermination du Prix applicable. Ce Prix Total hypothétique exclut l'intérêt couru et non payé des Obligations acceptées à l'achat.
- (d) Le Prix Total pour les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2021 et les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2024 (les "Obligations à Taux Variable") est fixe. Le Prix Total pour les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2021 est de \$1.013,75 pour chaque tranche de \$1.000 en principal et le Prix Total pour les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2024 est de \$982,50 pour chaque tranche de \$1.000 en principal.
- (e) Le taux sera utilisé pour calculer le rendement à échéance qui sera utilisé pour calculer le Prix Total (pour les Obligations autre que les Obligations à Taux Variables), qui **inclut déjà** le Paiement d'Offre Précoce.

Les Offres Publiques pour les Obligations expireront chacune à 23:59, heure de New York, le 7 février 2019 (le "Moment d'Expiration"), ou, dans chaque cas, toute autre date et heure à laquelle les Sociétés étendront l'Offre Publique applicable. Les détenteurs doivent valablement offrir leurs Obligations avant ou à 17:00, heure de New York, le [24] janvier 2019 (ces date et heure, telle que pouvant être étendues pour chaque série d'Obligations, la "Délai d'Offre Précoce"), afin d'être éligibles à recevoir le Prix Total applicable (tel que défini ci-dessus), qui inclut un montant en cash (le "Paiement d'Offre Précoce") égal au montant applicable indiqué dans le tableau ci-dessus sous la référence "Paiement d'Offre Précoce", plus tout intérêt couru. Si des Détenteurs offrent valablement leurs Obligations après le Délai d'Offre Précoce mais avant ou au Moment d'Expiration applicable, les Détenteurs seront seulement éligibles à recevoir le Prix de l'Offre Publique d'Achat applicable augmenté de l'intérêt couru.

Les Obligations offertes peuvent être retirée avant ou à, mais pas après, 17:00, heure de New York, le [24] janvier 2019 (ces date et heure, telles que pouvant être étendues pour chaque série d'Obligations, la "Date Limite de Retrait"). Les Offres Publiques sont soumises à certaines conditions, telles que décrites dans l'Offre d'Achats, qui inclut la réalisation par l'une des deux Sociétés d'une offre publique de nouveaux instruments de dette qui doit être réalisé au plus tard au Moment d'Expiration à des termes raisonnablement satisfaisants pour les Sociétés, comme décrit dans l'Offre d'Achat.

Les Sociétés accepteront uniquement à l'achat des Obligations jusqu'à un prix total d'achat (excluant les intérêts courus) qui n'excédera pas la Limitation Totale de l'Offre et la Limitation de l'Offre par Pool applicable à chaque Pool. Cependant, si au moins une des Pools n'est pas entièrement souscrite et au moins une des Pools fait l'objet d'une sursouscription alors les Limitations de l'Offre par Pool seront ajustées conformément aux mécanismes de la Réallocation des Limitations de l'Offre par Pool décrit dans l'Offre d'Achat. Le but de la Réallocation des Limitations de l'Offre par Pool est de permettre aux Sociétés de réduire ou d'éliminer le prorata nécessaire à l'achat des Obligations dans un plus des Pools Sursouscrits, tout en achetant toutes les Obligations valablement offertes jusqu'au Délai de Participation Précoce dans chaque Pool Non Entièrement Souscrits dans la limite de la Limitation Totale de l'Offre.

Si, suivant une Réallocation des Limitations de l'offre par Pool, il reste des Pools Sursouscrits, alors la Société en question n'acceptera plus aucune Obligation valablement offertes par des Détenteurs d'Obligations dans ces Pools Sursouscrits après le Délai d'Offre Précoce sauf si les Sociétés augmentent la Limitation Totale de l'Offre et les Limitations de l'Offre par Pool applicables. L'acceptation des Obligations offertes dans le cadre des Offres Publiques peut être soumise à un pro rata, comme décrit dans l'Offre d'Achat.

L'achat de toute série d'Obligations n'est pas soumis à la condition de l'achat d'une autre série d'Obligations. Toute Obligation valablement offerte dans le cadre des Offres Publiques et acceptée à l'achat sera acceptée à l'achat par les Sociétés sur la base de la Limitation Totale de l'Offre applicables et de la Limitation de l'Offre par Pool applicable et des niveaux d'acceptation prioritaires au sein du Pool 2021, du Pool 2022, du Pool 2023, du Pool 2024 et Pool 2026 indiqués ci-dessus (les "Niveaux d'Acceptation Prioritaires"), comme décrit plus en détails dans l'Offre d'Achat. Si, suite à une Réallocation des Limitations de l'Offre par Pool, l'achat de toutes les Obligations valablement offertes au sein d'une Pool, aurait pour conséquence que le prix d'achat total serait plus élevé que la Limitation de l'Offre par Pool applicable, alors ce Pool sera sursouscrit et si les Sociétés acceptent des Obligations dans un tel Pool, toutes Obligations acceptées à l'achat dans le niveau de priorité le plus bas seront acceptées à l'achat sur une base proratisée. Pour éviter tout doute, les Obligations offertes jusqu'au Délai d'Offre Précoce auront priorité sur les Obligations offertes après le Délai d'Offre Précoce, indépendamment des Niveaux d'Acceptation Prioritaires. Si la Limitation Totale de l'Offre est atteinte avant le Délai d'Offre Précoce, alors aucune Obligation offerte après le Délai d'Offre Précoce sera achetée, sauf si les Sociétés augmentent la Limitation Totale de l'Offre.

Le "Prix Total" à payer pour chaque série d'Obligations à Taux Fixe sera fixé à un prix par montant en principal de US\$1.000 de cette série, qui reflètera un taux de rendement à échéance de cette série

d'Obligations égal à la somme de (i) le Taux de Rendement de Référence (tel que défini plus bas) pour cette série, déterminé à 11:00, heure de New York, le jour ouvrable suivant le Délai de Participation Précoce, plus (ii) le taux applicable à cette série, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ("le Taux Fixe"), moins l'intérêt couru et non payé sur les Obligations, depuis et y compris la date de paiement d'intérêt la plus récente jusqu'à mais excluant la Date de Règlement applicable (telle que définie dans l'Offre d'Achat). Le Prix Total inclut aussi le Paiement d'Offre Précoce pour la série applicable d'Obligations reprise dans le tableau plus haut. Le "Taux de Rendement de Référence" signifie le rendement à l'échéance de la valeur de référence indiquée dans le tableau ci-dessus (la "Valeur de Référence") pour cette série tel que calculé par les Gestionnaires (tel que définis ci-dessous).

Le Prix Total pour les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2021 est de \$1.013,75 pour chaque tranche de \$1.000 de montant en principal et le Montant Total pour les Obligations à Taux Variable venant à échéance en 2024 est de \$982,50 pour chaque tranche de \$1.000 de montant en principal.

Les Détenteurs d'Obligations qui sont valablement offertes et non valablement retirées au moment ou avant le Délai d'Offre Précoce et qui sont acceptés à l'achat recevront le Prix Total applicable.

Les Détenteurs de toute Obligation qui est valablement offerte après le Délai d'Offre Précoce mais avant ou au Moment d'Expiration et qui sont acceptées à l'achat recevront le Prix Total applicable moins le Paiement d'Offre Précoce. Le Prix Total moins le Paiement d'Offre Précoce est défini comme le "Prix de l'Offre".

Les Gestionnaires des Offres Publiques sont :**Barclays Capital Inc.**

745 Seventh Avenue
New York, New York 10019
Attn: Liability Management Group
Banquiers et courtiers : (212) 528-7581
Numéro U.S. sans frais : (800) 438-3242

BofA Merrill Lynch

214 North Tyron Street, 14th Floor
Charlotte, North Carolina 28255
USA
Attn: Liability Management Group
Banquiers et courtiers: +1 (980) 683-3215
Numéro U.S. sans frais: +1 (888) 292-0070

Deutsche Bank Securities

60 Wall Street, 2nd Floor
New York, New York 10005
USA
Attn: Liability Management Group
Banquiers et courtiers : +1 (212) 250-2955
Numéro U.S. sans frais: +1 (866) 627-0391

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publique sest:**Global Bondholders Services Corporation**

65 Broadway – Suite 404
New York, New York 10006
A l'attention de: Corporate Actions
Les banquiers et courtiers doivent appeler: +1 (212) 430-3774

Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais: +1 (866) 470-3800
Fax: +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni l'Offre d'Achat ni aucun autre document lié à l'Offre Publique n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società et la Borsa*, "CONSOB") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes. L'Offre Publique est réalisée en République d'Italie en tant qu'offre exemptée, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n°58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "Loi Services Financiers") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, telle qu'amendée, le cas échéant. Les détenteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou qui sont localisés en Italie peuvent offrir des Obligations à l'achat dans le cadre de l'Offre Publique via des personnes autorisées (telles que sociétés d'investissement, des banques, ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n°385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou tout autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients, en relation avec les Obligations ou l'Offre Publique.

Royaume-Uni. La communication de cette Offre d'Achat et tout autre document lié à l'Offre Publique n'a été ni ne sera faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, cette Offre d'Achat et ces documents n'ont pas été distribués à, et ne doivent pas être transmis à des personnes dans le Royaume-Uni autres que (i) des personnes au Royaume-Uni tombant dans la définition de professionnels de l'investissement (comme défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, (ii) des personnes qui sont reprises dans l'article 43(2) de l'Ordre de Promotion Financière, y compris les membres et créanciers existants des Sociétés, (iii) des personnes qui sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) d'autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée en vertu de l'Ordre de Promotion Financière.

France. L'Offre Publique n'est pas faite, directement ou indirectement, au public de la République française. Ni cette Offre d'Achat, tout autre document lié à l'Offre Publique n'a été ou ne sera distribué au public en France et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés, autres que des individus, agissant pour leur propre compte, dans chaque cas tels que définis dans, et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1

du Code Monétaire et Financier français, sont admis à participer à l'Offre Publique. Cette Offre d'Achat n'a pas été et ne sera pas soumise pour autorisation à ni approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni cette Offre d'Achat ni aucun autre document lié à l'Offre Publique n'ont été soumis ni ne seront soumis pour approbation ou reconnaissance auprès de l'Autorité des services et marchés financiers et par conséquent, l'Offre Publique ne peut être réalisée en Belgique par le biais d'une offre publique, telle que définie aux articles 3 et 6 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi Belge OPA") telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, l'Offre Publique ne peut être annoncée et l'Offre Publique ne sera pas étendue, et ni cette Offre d'Achat ni aucun autre document lié à l'Offre Publique (en ce compris tout mémorandum, circulaire d'informations, prospectus ou document similaire) n'a été ou ne sera distribué ou mis à disposition, directement ou indirectement, à toute personne en Belgique, autre que des "investisseurs qualifiés" au sens de l'article 10 de la Loi Belge Prospectus, agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, l'Offre d'Achat a été émise seulement à l'intention des investisseurs qualifiés mentionnés ci-dessus et exclusivement aux fins de l'Offre Publique. Par conséquent, les informations contenues dans cette Offre d'Achat ne peut être utilisées à d'autres fins ou transmises à toute autre personne en Belgique.

Notices légales

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes de l'Offre Publique et aucune décision doit être prise par un Détenteur sur base de ce communiqué. Les termes et conditions de l'Offre Publique sont décrits dans l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos de l'Offre Publique. Si un Détenteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il lui est recommandé de se procurer un avis financier et légal, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou légal. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite à l'Offre Publique.

Les Sociétés, les Garants, les Gestionnaires ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, le Dépositaire et l'Agent d'Offre et d'Information, le Mandataire des Obligations ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Détenteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre de l'Offre Publique. Chaque Détenteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat de l'Offre Publique, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les Garants, les Gestionnaires et le Dépositaire et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

Mentions Légales

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué incluent, entre autres, des déclarations liées au rapprochement d'AB InBev et de SAB et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Les déclarations prévisionnelles sont généralement rédigées au futur ou comprennent des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés. Ceci inclut, entre autres, la capacité à réaliser des synergies à partir du rapprochement avec SAB, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au point 3.D du rapport annuel d'AB InBev inclus dans le formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission (« SEC ») le 19 mars 2018. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues en parallèle avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le formulaire 20-F (« Form 20-F ») le plus récent d'AB InBev, d'autres rapports inclus dans le formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev ou SABMiller ont rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur Anheuser-Busch InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ni à réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.

ANHEUSER-BUSCH INBEV CONTACTS

Média

Pablo Jimenez

Tel: +1 212 573 9289

E-mail: pablo.jimenez@gmodelo.com.mx

Aimee Baxter

Tel: +1 718 650 4003

E-mail: aimee.baxter@ab-inbev.com

Investisseurs

Lauren Abbott

Tel: +1 212 573 9287

E-mail: lauren.abbott@ab-inbev.com

Mariusz Jamka

Tel: +32 16 276 888

E-mail: mariusz.jamka@ab-inbev.com

Ingvild Van Lysebetten

Tel: +32 16 276 608

E-mail: ingvild.vanlysebetten@ab-inbev.com

Jency John

Tel: +1 646 746 9673

Email: jency.john@ab-inbev.com

Investisseurs à revenus fixes**Gabriel Ventura**

Tel: +1-212-478-7031

E-mail: gabriel.ventura@ab-inbev.com

Suma Prasad

Tel: +1-212-503-2887

E-mail: suma.prasad@ab-inbev.com

A propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 180 000 collaborateurs basés dans environ 50 pays de par le monde. En 2017, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 56,4 milliards d'USD (hors joint-ventures et entreprises associées).